

CRITERIUM DEPARTEMENTAL DU FINISTERE



Avis de Course 5 Novembre 2023

Centre Nautique de Crozon Morgat

Port de plaisance de Morgat

Grade 5B

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Le règlement du championnat cdv29
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à : Tous les bateaux de la classe :

- Optimist « Ecole »
- Optimist
- Intersérie catamaran
- Intersérie Dériveur
- Bic 293D & Bic Techno 293 Plus
- Raceboard <= 3.80
- Wing
- Hydro Foil Windsurf

3.2 Tous les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription et en acquittant les frais d'inscription requis.

3.3 Les concurrents possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2023

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 millions d'Euros,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER

Preinscription obligatoire sur [lien](#) :

<https://forms.gle/wdoxGWhZZLPivdQG8>

Les droits d'inscription requis sont les suivants : Les droits requis sont les suivants :

- Solitaire • Optimist / Planche à voile / Laser 12 €
- Double • Catamaran / Dériveur double 24 €
- Catamaran avec location de bateau 30 € .

5. PROGRAMME :

5.1 Confirmation d'inscription : Dimanche 5 Novembre de 9h30 à 11h00 au Club House du **CNCM**

Briefing coureur : **11 H 00**

Heure du 1er signal d'avertissement **12h00**

Dernier signal d'avertissement : **16h30.**

6. **JAUGE** : Non utilisé

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Disponibles sur le site internet du CNCM
- Affichées selon la Prescription Fédérale sur le tableau d'affichage
- Les parcours seront de type construit
- L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe

8. SYSTEME DE PENALITE

Pas modification de la règle 44.1

9. CLASSEMENT

9.1 Règles définies selon le règlement sportif du championnat et coupe du Finistère 2023/2024

10. REGLES DE SECURITE

10.1 Le port du gilet de sauvetage est obligatoire sous peine d'exclusion.

10.2 L'émargement au retour se fera selon les modalités suivantes : L'émargement sera situé devant l'accueil de l'Ecole de Voile Fermeture de l'émargement à l'heure limite du dépôt des réclamations. Tout manquement à cette règle sera pénalisé de 20% du nombre des inscrits de sa classe sans instruction (modification de la RCV 63.1. [DP]).

10.3 Un bateau qui abandonne doit le signaler au comité de course arrivée aussitôt que possible

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des coupes ou prix seront distribuées aux premiers des différentes séries :

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Olivier Latin

Responsable de pôle Plaisance Centre Nautique de Crozon Morgat

Centre Nautique de Crozon-Morgat | 29160 Crozon

02 98 16 00 00

www.cncm.fr | [Facebook](#) | [Instagram](#) | [Twitter](#)

